

Bonnes vacances à Cabourg

Cabourg est une [commune française](#) située dans le [département](#) du [Calvados](#), [région Normandie](#).

Ville de villégiature de [Marcel Proust](#) qui aimait résider dans « son » [Grand Hôtel](#), la commune est une importante station balnéaire au bord de la [Manche](#) et a été un lieu de rendez-vous de la grande bourgeoisie européenne, principalement française, anglaise, belge, suisse et russe durant la [Belle Époque](#) et l'[entre-deux-guerres](#). Son front de mer se couvre d'[hôtels](#) dans les [années 1920](#).

Elle est peuplée de 3 583 habitants[Note 1](#), les *Cabourgeois*.

Géographie

Situation

Cabourg est une ville balnéaire [normande](#) de la [Côte Fleurie](#) située entre [Caen](#) et [Deauville](#) au sud de la baie de la [Seine](#). La ville est située en bord de mer et en bord de la [Dives](#). Elle se situe aux portes du [pays d'Auge](#).



Cabourg - La plage, été 2018.



La plage de Cabourg, un soir. Octobre 2022.



La plage de Cabourg, le même soir.

Le [Sentier de grande randonnée GR 223](#) passe le long de la plage de Cabourg.

Articles connexes : [Pays d'Auge](#) et [Côte Fleurie](#).

Communes limitrophes

Les communes limitrophes sont [Dives-sur-Mer](#), [Houlgate](#) et [Varaville](#).



[Wikimedia](#) | © [OpenStreetMap](#)

Les limites communales de Cabourg et celles de ses communes adjacentes.

Hydrographie

Cabourg est une commune limitrophe de la [Manche](#) dont le territoire est limité à l'ouest par le lit du [fleuve côtier](#) la [Dives](#).

La [Divette](#) y [conflue](#).



La plage de Cabourg



La promenade Marcel-Proust



La Dives et ses bateaux.

Climat

Pour des articles plus généraux, voir [Climat de la Normandie](#) et [Climat du Calvados](#).

En 2010, le climat de la commune est de type [climat océanique altéré](#), selon une étude du [CNRS](#) s'appuyant sur une série de données couvrant la [période 1971-20001](#). En 2020, [Météo-France](#) publie une typologie des [climats de la France métropolitaine](#) dans laquelle la commune est exposée à un [climat océanique](#) et est dans la région climatique [Normandie \(Cotentin, Orne\)](#), caractérisée par une pluviométrie relativement élevée (850 mm/a) et un été frais (15,5 °C) et venté². Parallèlement le [GIEC normand](#), un groupe régional d'experts sur le climat, différencie quant à lui, dans une étude de 2020, trois grands types de climats pour la [région Normandie](#), nuancés à une échelle plus fine par les facteurs géographiques locaux. La commune est, selon ce zonage, exposée à un « climat des plateaux abrités », correspondant à la plaine agricole de [Caen](#) à [Falaise](#), sous le vent des collines de Normandie et proche de la mer, se caractérisant par une pluviométrie et des contraintes thermiques modérées³.

Pour la période 1971-2000, la température annuelle moyenne est de 10,8 °C, avec une [amplitude thermique](#) annuelle de 11,9 °C. Le cumul annuel moyen de précipitations est de 716 mm, avec 11,6 jours de précipitations en janvier et 7,5 jours en juillet¹. Pour la période 1991-2020, la température moyenne annuelle observée sur la station météorologique la plus proche, située sur la commune de [Sallenelles](#) à 9 km à [vol d'oiseau4](#), est de 11,8 °C et le cumul annuel moyen de précipitations est de 735,8 mm^{5,6}. Pour l'avenir, les paramètres climatiques de la commune estimés pour 2050 selon différents [scénarios](#) d'[émission de gaz à effet de serre](#) sont consultables sur un site dédié publié par Météo-France en novembre 2022⁷.

Urbanisme

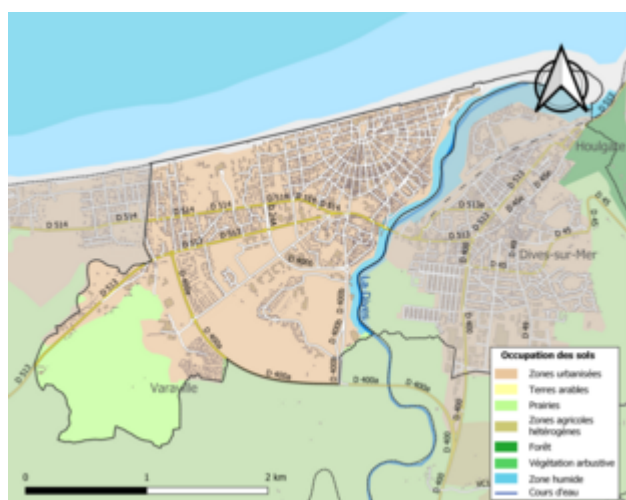
Typologie

Au 1^{er} janvier 2024, Cabourg est catégorisée petite ville, selon la nouvelle grille communale de densité à 7 niveaux définie par l'Insee en 2022⁸. Elle appartient à l'[unité urbaine](#) de [Dives-sur-Mer](#), une agglomération intra-départementale dont

elle est [ville-centre9,I 1](#). Par ailleurs la commune fait partie de l'[aire d'attraction de Dives-sur-Mer](#), dont elle est une commune du pôle principal [Note 2,I 1](#). Cette aire, qui regroupe 12 communes, est catégorisée dans les aires de moins de 50 000 habitants [10,11](#).

La commune, bordée par la [baie de Seine](#), est également une commune littorale au sens de la loi du 3 janvier 1986, dite [loi littoral12](#). Des dispositions spécifiques d'urbanisme s'y appliquent dès lors afin de préserver les espaces naturels, les sites, les paysages et l'[équilibre écologique](#) du [littoral](#), comme par exemple le principe d'inconstructibilité, en dehors des espaces urbanisés, sur la bande littorale des 100 mètres, ou plus si le [plan local d'urbanisme](#) le prévoit [13](#).

Occupation des sols



Carte des infrastructures et de l'occupation des sols de la commune en 2018 ([CLC](#)).

L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la [base de données européenne](#) d'occupation [biophysique](#) des sols [Corine Land Cover](#) (CLC), est marquée par l'importance des territoires artificialisés (73,9 % en 2018), en augmentation par rapport à 1990 (59,9 %). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : zones urbanisées (54,5 %), espaces verts artificialisés, non agricoles (19,4 %), prairies (18,4 %), eaux maritimes (4,4 %), espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation (3,3 %) [14](#). L'évolution de l'occupation des sols de la commune et de ses infrastructures peut être observée sur les différentes représentations cartographiques du territoire : la [carte de Cassini](#) (XVIII^e siècle), la [carte d'état-major](#) (1820-1866) et les cartes ou photos aériennes de l'[IGN](#) pour la période actuelle (1950 à aujourd'hui) [Carte 1](#).

Habitat et logement

En 2023, le nombre total de [logements](#) dans la commune est de 11 117, alors qu'il était de 10 853 en 2019, de 10 500 en 2014 et de 10 242 en 2009[I 2](#).

Parmi ces logements, 19,3 % étaient des [résidences principales](#), 78,7 % des résidences secondaires et 1,02 % des logements vacants. Ces logements étaient pour 25 % d'entre eux des [maisons individuelles](#) et pour 74,9 % des [appartements](#)[I 3](#).

Le tableau ci-dessous présente la typologie des logements à Cabourg en 2019 en comparaison avec celle du Calvados et de la France entière. Une caractéristique marquante du parc de logements est ainsi une proportion de [résidences secondaires](#) et logements occasionnels (79,7 %) extrêmement supérieure à celle du département (17,9 %) et à celle de la France entière (9,7 %), qui matérialise le statut de commune balnéaire de Cabourg. Concernant le statut d'occupation de ces logements, 54,6 % des habitants de la commune sont propriétaires de leur logement (53,2 % en 2014), contre 57 % pour le Calvados et 57,5 pour la France entière[I 4](#).

Le logement à Cabourg en 2019.

Typologie	Cabourg I 2	Calvados I 5	France entière I 6
Résidences principales (en %)	18,3	75,1	82,1
Résidences secondaires et logements occasionnels (en %)	79,8	17,9	9,7
Logements vacants (en %)	1,9	6,9	8,2

Toponymie

Le nom de la localité est attesté sous les formes latinisées *Cathburgum* en 1066 - 1079[15](#) ; *Cadburgus* et *Cathburgus* en 1077[16](#) et la forme normande *Cadburg* en 1082[15](#) ; *Caborc* en 1155 ; *Cadborc* en 1169 ; *Caburgus* en 1172 ; *Cadburgus* en 1190 ; *Cabourc* en 1297 ; *Cabourt* au XIV^e siècle ; *Cabbourg* en 1554[17](#).

Il s'agit d'une formation toponymique médiévale dont l'origine précise reste à déterminer. [Ernest Nègre](#) explique *Cabourg* par le nom de

femme *Hadeburgis* pris absolument¹⁵. [Albert Dauzat](#) et [Charles Rostaing](#) préfèrent comme la plupart des toponymistes, la juxtaposition de deux appellatifs, à savoir, pour eux, le gaulois *cato-* « combat » et germanique *burg* « village »¹⁶ (comprendre « germanique continental »). [René Lepelley](#) se contente de reprendre le propos du précédent mais évoque un bas latin *burgus*¹⁸. Enfin pour Louis Guinet, il s'agit vraisemblablement d'un nom de lieu basé sur le [vieux saxon](#) **burg*¹⁹ que François de Beaurepaire considère comme [vieil anglais](#) en Normandie, c'est-à-dire *burg, burh* « [bourg](#) »²⁰. Il est précédé d'un élément indéterminé, peut-être le celtique *cad* « combat » ou un nom de personne saxon *Cada*, car il se rapproche manifestement des noms de lieux britanniques du type [Cadbury](#) et [Cadborough](#) qui sont aussi d'anciens *Cadburg, Cadbuhr*¹⁹. L'hypothèse saxonne est renforcée par l'existence avérée aussi bien par les textes d'époque que par l'archéologie moderne, d'établissements saxons aux IV^e-V^e - VI^e siècles dans le [Bessin](#) et la [campagne de Caen](#), ainsi que par l'existence de plusieurs lieux-dits *Cabourg, Cabourt, Cabour* en Normandie¹⁹, mais pas ailleurs. Selon François de Beaurepaire, les types toponymiques en *-bourg* auraient pu se diffuser postérieurement, lors de l'arrivée de colons anglo-scandinaves au X^e siècle (cf. [Cherbourg](#) ou [Wambourg](#)).

Remarque : La suggestion d'Ernest Nègre reste la moins forte, autant d'un point de vue phonétique (on voit mal en effet comment *Hadeburg-* serait devenu *Cathburg-* / *Cadburg-*, avec passage de [h] à [c] inexplicable en Normandie) que d'un point de vue structurel (les [anthroponymes](#), notamment féminins, employés absolument sont extrêmement rares dans la [toponymie normande](#), en particulier ceux d'une époque aussi reculée).

Histoire



Le Casino : lithographie d'[Henri Privat-Livemont](#) (1897).

En 1793, on recense à Cabourg seulement 165 habitants²¹. Le village se développe alors principalement à proximité de la [Dives](#), au nord de la [confluence](#) avec la [Divette](#). L'habitat s'organise autour de deux axes : l'un parallèle au fleuve et l'autre au sud de la route de Caen à Dives, l'église se trouvant légèrement isolée au sud-ouest²². Les dunes au nord de la commune ne sont pas peuplées²³. Au [XIX^e siècle](#), la population augmente régulièrement jusqu'à atteindre 718 habitants en [1866](#).

Henri Durand-Morimbau (père d'[Henri des Houx](#)), homme d'affaires et avocat parisien, décide dans les années 1850 de créer une station balnéaire à proximité du petit [village de pêcheurs](#). Pour ce faire, il fonde une Société thermale. Doté d'un capital de 12 millions de francs par actions au porteur, de 500 francs chacune, l'organisme achète les terrains riverains de la mer constitués de dunes et d'herbages. On confie à l'architecte Robinet, le soin de tracer un plan d'urbanisme²⁴. Celui-ci choisit un plan radio-concentrique rappelant celui des théâtres gréco-romains : les avenues convergent vers une place centrale sur laquelle est érigée un casino composant la scène. La première pierre du casino, en réalité construit en bois, est solennellement posée le 9 mai 1854 et des centaines d'arbres sont plantés le long des avenues nouvellement tracées. La nouvelle station balnéaire est alors inaugurée, sous le nom de Cabourg-les-Bains²⁵. Mais les ressources financières viennent rapidement à manquer et la station souffre de son absence de desserte par les chemins de fer.

En 1861, un [grand hôtel](#) est construit en bordure du rivage. Il est détruit puis reconstruit en 1907 par les architectes Virault et Mauclerc. Le casino en bois est remplacé en 1867 par un nouveau bâtiment en pierre plus fonctionnel.

En 1879, une ligne de chemin de fer est ouverte entre la [gare de Dives-Cabourg](#) et [celle de Mézidon](#), permettant ainsi des liaisons depuis Paris ; elle est prolongée jusqu'à Trouville-Deauville en 1882-1884. En 1881, une [ligne entre Caen et Dozulé-Putot](#) s'embranchement sur la [ligne Mézidon - Dives](#), améliorant ainsi la liaison entre la station balnéaire et la préfecture. En 1891 - 1892, la première ligne des [chemins de fer du Calvados](#) est ouverte entre Caen et Dives ; trois haltes sont prévues sur le territoire communal : Bas-Cabourg, Cabourg Pépinière, Cabourg (au bout de l'avenue de la Mer).

Après une légère baisse démographique dans les [années 1870](#), la population cabourgeaise s'accroît rapidement quand le village devient une cité balnéaire à la

mode.

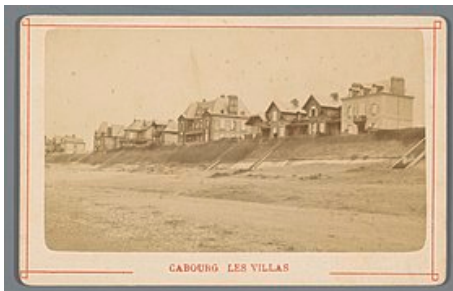
- Cabourg au tournant du XX^e siècle



La gare.



La plage.



Les villas de la plage.



Le Théâtre et hôtel.

▪



▪

Course féminine de vélos, 1894.

De 1881 à 1936, la population double (de 1 014 à 2 095 habitants), avant d'atteindre son maximum en 1946 avec 3 479 habitants recensés. De nombreux équipements sont construits pour faire face à l'essor de la station :

- un nouvel hôtel de ville en 1883, regroupant la mairie, l'école des garçons et le bureau des Postes et télégraphes ;
- une digue-promenade en 1887 de 1 200 m de long afin de lutter contre l'érosion ;
- des équipements touristiques tel que le garden-tennis ou le golf, situé près de l'hippodrome ;
- le Grand Hôtel, reconstruit en 1908 par les architectes Viraut et E. Mauclerc.

Après un fort déclin démographique dans les [années 1950](#), la population repart à la hausse dans les années 1970 en raison de la politique de relance touristique et de promotion immobilière de [Bruno Coquatrix](#) élu maire en 1971 ; en 1999, le nombre d'habitants dépasse son seuil historique de 1946.

Politique et administration

Rattachements administratifs et électoraux

Rattachements administratifs

La commune se trouvait depuis 1801 dans l'[arrondissement de Caen](#) du département de du [Calvados](#). Le 1^{er} janvier 2017, elle est transférée à [celui de Lisieux26](#).

Elle faisait partie de 1801 à 1982 du [canton de Troarn](#), année où elle devient le chef-lieu du [canton de Cabourg27](#). Dans le cadre du [redécoupage cantonal de 2014 en France](#), cette circonscription administrative territoriale a disparu, et le canton n'est plus qu'une circonscription électorale.

Rattachements électoraux

Pour les [élections départementales](#), la commune est [depuis 2014](#) le [bureau centralisateur](#) d'un nouveau [canton de Cabourg](#), qui compte désormais 34 communes.

Articles détaillés : [Liste des cantons du Calvados](#), [Conseil départemental du Calvados](#) et [Liste des conseillers départementaux du Calvados](#).

Pour l'[élection des députés](#), elle fait partie de la [quatrième circonscription du Calvados](#).

Articles détaillés : [Liste des circonscriptions législatives du Calvados](#) et [Liste des députés du Calvados](#).

Intercommunalité

[[modifier](#) | [modifier le code](#)]

Cabourg était membre de la [communauté de communes de l'Estuaire de la Dives](#), un [établissement public de coopération intercommunale](#) (EPCI) à fiscalité propre créé fin 2002 et auquel la commune avait transféré un certain nombre de ses compétences, dans les conditions déterminées par le [code général des collectivités territoriales](#).

Dans le cadre des dispositions de la [loi portant nouvelle organisation territoriale](#)

[de la République](#) du 7 août 2015, qui prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre doivent avoir un minimum de 15 000 habitants, cette intercommunalité a fusionné avec ses voisines pour former, le 1^{er} janvier 2017, la [communauté de communes Normandie-Cabourg-Pays d'Auge](#) dont est désormais membre la commune.

Tendances politiques et résultats

[[modifier](#) | [modifier le code](#)]

Lors du second tour des [élections municipales de 2014 dans le Calvados](#), la liste DVD menée par [Tristan Duval](#) obtient la majorité des suffrages exprimés, avec 1 015 voix (45,09 %, 20 conseillers municipaux élus dont 5 communautaires, devançant de 4 voix celle, également DVD, menée par Pascal Sourbé, qui a recueilli 1 011 voix (44,91 %, 6 conseillers municipaux élus dont 1 communautaire).

La troisième liste, PS-PCF-EELV, a obtenu 225 voix (9,99 %, 1 conseiller municipal élu).

Lors de ce scrutin, 27,90 % des électeurs se sont abstenus²⁸.

Article connexe : [Élections municipales de 2014 dans le Calvados](#).

Ces élections sont annulées par le [Conseil d'État](#) le 25 février 2015 et de nouvelles élections municipales sont organisées en mai²⁹. Lors du premier tour, la liste DVD menée par le maire invalidé [Tristan Duval](#) obtient la [majorité absolue](#) des suffrages exprimés, avec 1 224 voix (59,91 %), devançant très largement les listes menées respectivement par³⁰ :

- Pascal Sourbé³¹ (DVD, 685 voix, 33,53 %) ;
- Florence Lepennetier³² (DVG, 134 voix, 6,56 %).

Lors de ce scrutin, 32,72 % des électeurs se sont abstenus.

Article connexe : [Élections municipales partielles françaises de 2015](#).

Lors du second tour des [élections municipales de 2020 dans le Calvados](#)³³, la liste DVD menée par le maire sortant [Tristan Duval](#)³⁴ obtient la [majorité absolue](#) des suffrages exprimés, avec 1 094 voix, devançant très largement celle DVD menée par Julien Champain — bénéficiant de la fusion de la liste du 1^{er} tour DIV menée par Alexandra Lorin Guinard — qui a recueilli 770 voix (41,30 %, 5

conseillers municipaux élus dont 1 communautaire).

Lors de ce scrutin marqué par la [pandémie de Covid-19 en France](#), 42,93 % des électeurs se sont abstenus [35,36](#)

source : wikipedia

photo de la UNE : pixabay